



COMMUNIQUE DU BUREAU DU SNFOLC 21

La circulaire du 2 juillet 2026 impose une commémoration du 11 novembre dans tous les établissements, avec minute de silence et hymne national, afin, selon le ministre Geffray, « que les enfants deviennent conscients de partager une destinée commune ».

Sous couvert de rendre hommage aux morts de la I^{ère} Guerre Mondiale, il s'agit de propagande militariste. A l'heure où le budget de l'Armée dépasse celui de l'Education, nous n'accepterons pas qu'un deuil serve de prétexte pour embrigader les élèves.

Le rôle d'un professeur est d'instruire sur des faits, par la raison. En ce qui concerne la I^{ère} Guerre Mondiale, les professeurs enseignent déjà tout ce qu'il y a à enseigner aux élèves : ils leur en expliquent les causes, les événements, les conséquences. C'est là le rôle de l'Education nationale. Instruire les élèves sur le devoir de mémoire n'implique pas de leur laisser entendre qu'il y a des massacres héroïques ou qu'il est glorieux de mourir pour sa patrie. Ces commémorations n'ont pas à se tenir au sein des établissements scolaires. Elles ne doivent pas être imposées aux élèves et aux personnels.

Au nom de notre liberté pédagogique et de notre métier qui consiste à instruire, **nous nous opposons à toute tentative de militarisation de la jeunesse et nous exigeons le retrait de la circulaire sur le 11 novembre** parue dans le BO du 2 juillet 2026.

Fait à Dijon, le 17 Septembre 2026